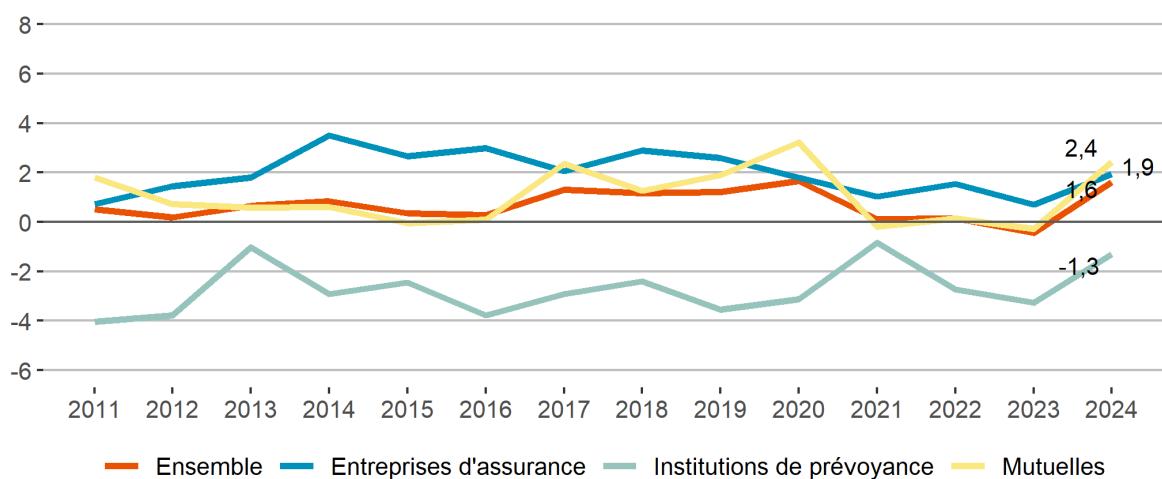
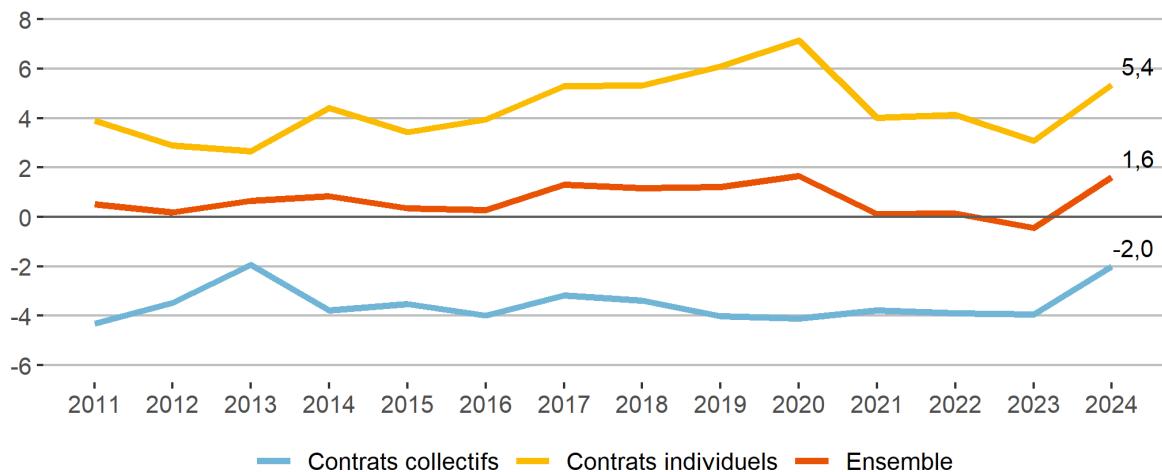


### Graphique 5.2 – Résultat technique en santé entre 2011 et 2024

En % des cotisations collectées



**Lecture :** En 2024, le résultat technique en santé des mutuelles s'est établi à 2,4 % de leurs cotisations.

**Champ :** Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

**Source :** ACPR, calculs DREES.

### 5.3 En 2024, le résultat technique sur l'activité santé est en hausse pour tous les types d'organisme

En 2024, les cotisations des mutuelles ont augmenté davantage que leurs prestations, à tel point que leur résultat technique, légèrement négatif en 2023 (-0,3 % des cotisations), est redevenu nettement positif (2,4 % des cotisations). Comme pour les entreprises d'assurance, la hausse du résultat technique des mutuelles provient tant de leurs contrats individuels, dont le résultat a progressé de 2,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024 que des contrats collectifs (-4,5 % en 2024 après -6,3 % en 2023, graphique 5.3).

Les institutions de prévoyance restent déficitaires sur leur activité santé, avec des pertes de 1,3 % des cotisations collectées hors taxe en 2024. Ce résultat technique négatif l'est toutefois moins qu'en 2023 (-3,3 % des cotisations), notamment parce que les cotisations des institutions de prévoyance ont augmenté plus fortement que leurs prestations en 2024. Les institutions de prévoyance sont déficitaires depuis plusieurs années en raison de leur spécialisation sur l'activité collective. Les déficits en santé

des institutions de prévoyance ont néanmoins été contrebalancés en 2024 par des excédents sur leurs activités d'assurance Vie (partie 6).

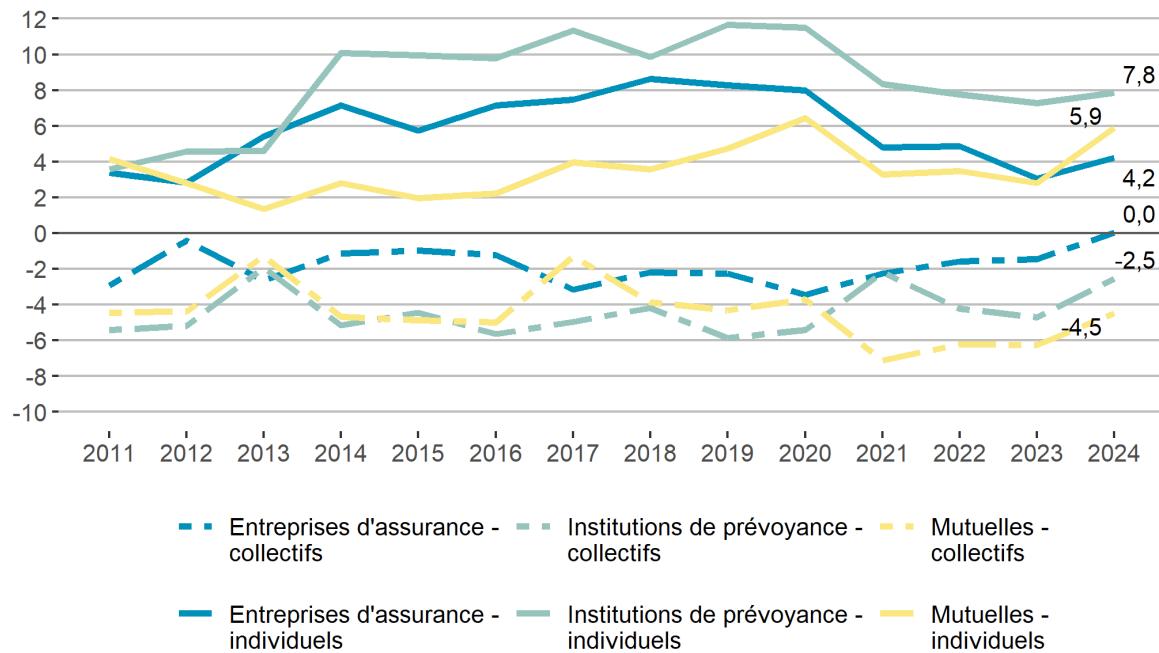
Enfin, le résultat technique en santé des entreprises d'assurance s'est établi à 1,9 % des cotisations, en progression après +0,7 % en 2023. Pour la première fois depuis 2011 (première année d'observation des données), les contrats collectifs des entreprises d'assurance sont à l'équilibre. Entre 2011 et 2023, les contrats collectifs des entreprises d'assurance avaient été déficitaires<sup>32</sup>, bien que moins en moyenne que ceux des mutuelles et des institutions de prévoyance (graphique 5.3). Il semble y avoir un effet de structure des portefeuilles, les entreprises d'assurance vendant relativement plus de contrats haut de gamme, sur lesquels les frais d'acquisition et d'administration sont mieux amortis. À qualité comparable des contrats gérés, les entreprises d'assurance ne semblent pas significativement plus rentables que les mutuelles et les institutions de prévoyance (Leduc A., Montaut A., 2017).

En individuel, les contrats des entreprises d'assurance ont été en 2024 un peu moins rentables que ceux des mutuelles (ceux des institutions de prévoyance, peu nombreux et spécifiques, sont difficilement comparables). Or, entre 2013 et 2023, les contrats individuels des mutuelles étaient moins rentables que ceux des entreprises d'assurance. Cela pouvait s'expliquer par le fait que le résultat technique en individuel est généralement plus élevé pour les organismes ayant des chiffres d'affaires élevés et par le fait que les entreprises d'assurance ont, en moyenne, des chiffres d'affaires plus élevés que ceux des mutuelles. À chiffre d'affaires comparable, une entreprise d'assurance ne semble pas significativement plus rentable sur son activité santé individuelle qu'une mutuelle (Leduc A., Montaut A., 2017).

Au total, les compagnies d'assurance, qui sont des entreprises d'assurance à but lucratif appartenant à leurs actionnaires, ont tendance à générer des excédents supérieurs à ceux des sociétés d'assurance mutuelles, des mutuelles et des institutions de prévoyance, qui sont à but non lucratif, et qui doivent donc réinvestir leurs éventuels excédents dans l'organisme au bénéfice des adhérents. Cependant, en 2024, les mutuelles ont dégagé un résultat technique supérieur à celui des entreprises d'assurance et des institutions de prévoyance, pour la première fois depuis 2020.

---

<sup>32</sup> Le caractère excédentaire ou déficitaire du résultat technique des entreprises d'assurance sur leurs contrats collectifs est sensible à la définition du champ étudié. Le champ de ce rapport couvre l'activité en santé en France des organismes complémentaires, activité qui est assujettie à la TSA, mais exclut l'activité en santé réalisée par des organismes complémentaires français à l'étranger (par exemple des contrats au 1er euro commercialisés auprès d'expatriés).

**Graphique 5.3 – Résultat technique en santé selon le type d'organismes et de contrats***En % des cotisations collectées*

**Lecture :** En 2024, le résultat technique en santé des mutuelles en contrats individuels s'est établi à 5,9 % de leurs cotisations en contrats individuels.

**Champ :** Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12 de chaque année.

**Source :** ACPR, calculs DREES.

**Tableau 5.4 – Compte de résultat technique en santé en 2024**

Mutuelles	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2024 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
<b>Produits</b>	<b>13 604</b>	<b>6 795</b>	<b>20 399</b>	<b>100,2</b>	<b>100,4</b>	<b>100,2</b>	<b>3,4</b>	
Cotisations collectées	13 581	6 768	20 349	100,0	100,0	100,0		3,49
Autres produits	23	27	49	0,2	0,4	0,2		-0,10
<b>Charges</b>	<b>12 804</b>	<b>7 098</b>	<b>19 902</b>	<b>94,3</b>	<b>104,9</b>	<b>97,8</b>	<b>0,6</b>	
Prestations	10 010	5 793	15 804	73,7	85,6	77,7		-0,29
Frais de gestion des sinistres	502	267	769	3,7	3,9	3,8		-0,07
Frais d'acquisition	904	411	1 315	6,7	6,1	6,5		0,16
Frais d'administration	1 255	601	1 856	9,2	8,9	9,1		0,20
Autres charges	132	26	158	1,0	0,4	0,8		0,60
<b>Résultat technique</b>	<b>800</b>	<b>-304</b>	<b>496</b>	<b>5,9</b>	<b>-4,5</b>	<b>2,4</b>		

Entreprises d'assurance	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2024 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
<b>Produits</b>	<b>8 287</b>	<b>9 998</b>	<b>18 285</b>	<b>98,7</b>	<b>100,6</b>	<b>99,7</b>	<b>15,7</b>	
Cotisations collectées	8 399	9 934	18 333	100,0	100,0	100,0		15,91
Autres produits	-112	64	-48	-1,3	0,6	-0,3		-0,21
<b>Charges</b>	<b>7 934</b>	<b>9 994</b>	<b>17 928</b>	<b>94,5</b>	<b>100,6</b>	<b>97,8</b>	<b>14,2</b>	
Prestations	5 912	8 241	14 154	70,4	83,0	77,2		11,91
Frais de gestion des sinistres	294	443	737	3,5	4,5	4,0		0,45
Frais d'acquisition	1 078	843	1 921	12,8	8,5	10,5		1,20
Frais d'administration	653	432	1 085	7,8	4,3	5,9		0,90
Autres charges	-4	35	31	-0,1	0,4	0,2		-0,22
<b>Résultat technique</b>	<b>353</b>	<b>4</b>	<b>357</b>	<b>4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,9</b>		

Institutions de prévoyance	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2024 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
<b>Produits</b>	<b>930</b>	<b>6 908</b>	<b>7 839</b>	<b>100,5</b>	<b>100,5</b>	<b>100,5</b>	<b>4,2</b>	
Cotisations collectées	926	6 876	7 802	100,0	100,0	100,0		4,11
Autres produits	4	33	37	0,5	0,5	0,5		0,08
<b>Charges</b>	<b>858</b>	<b>7 083</b>	<b>7 941</b>	<b>92,6</b>	<b>103,0</b>	<b>101,8</b>	<b>2,2</b>	
Prestations	809	6 009	6 818	87,4	87,4	87,4		1,09
Frais de gestion des sinistres	29	278	307	3,2	4,0	3,9		0,07
Frais d'acquisition	33	297	330	3,6	4,3	4,2		0,00
Frais d'administration	3	428	431	0,3	6,2	5,5		0,21
Autres charges	-17	72	55	-1,8	1,0	0,7		0,86
<b>Résultat technique</b>	<b>73</b>	<b>-175</b>	<b>-102</b>	<b>7,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-1,3</b>		

Ensemble des organismes	Individuel (millions d'euros)	Collectif (millions d'euros)	Total (millions d'euros)	Individuel (% des cotisations)	Collectif (% des cotisations)	Total (% des cotisations)	Évolution 2024 (en %)	Contributions à l'évolution (en pp)
<b>Produits</b>	<b>22 821</b>	<b>23 702</b>	<b>46 523</b>	<b>99,6</b>	<b>100,5</b>	<b>100,1</b>	<b>8,0</b>	
Cotisations collectées	22 906	23 578	46 484	100,0	100,0	100,0		8,16
Autres produits	-85	124	39	-0,4	0,5	0,1		-0,11
<b>Charges</b>	<b>21 595</b>	<b>24 176</b>	<b>45 771</b>	<b>94,3</b>	<b>102,5</b>	<b>98,5</b>	<b>5,8</b>	
Prestations	16 731	20 044	36 775	73,0	85,0	79,1		4,38
Frais de gestion des sinistres	826	988	1 814	3,6	4,2	3,9		0,14
Frais d'acquisition	2 015	1 551	3 566	8,8	6,6	7,7		0,51
Frais d'administration	1 912	1 460	3 372	8,3	6,2	7,3		0,45
Autres charges	111	133	244	0,5	0,6	0,5		0,35
<b>Résultat technique</b>	<b>1 226</b>	<b>-474</b>	<b>752</b>	<b>5,4</b>	<b>-2,0</b>	<b>1,6</b>		

**Note :** Un compte de résultat technique pour les années 2023 et 2024 est présenté en annexe 2. Les « cotisations collectées » sont les cotisations nettes (hors taxe). Les « autres produits » correspondent aux variations de provisions pour cotisations non acquises, aux subventions d'exploitation reçues et au solde financier. Les « prestations » sont les charges de prestations, hors frais de gestion des sinistres. Les « frais d'administration » correspondent aux frais d'administration et autres charges nettes de produits techniques. Les « autres charges » correspondent à la participation aux résultats et au solde de réassurance.

**Lecture :** En 2024, le résultat technique en santé des mutuelles s'est élevé à 496 millions d'euros, dont 800 millions au titre des contrats individuels et -304 millions au titre des contrats collectifs. Ce résultat technique a représenté 2,4 % des cotisations santé collectées en 2024. Entre 2023 et 2024, les charges des mutuelles ont globalement augmenté de 0,6 % : les prestations versées ont contribué pour -0,29 point de pourcentage à cette hausse des charges.

**Champ :** Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'ACPR au 31/12/2024.

**Source :** ACPR, calculs DREES.